

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 juin, sur convocation adressée le 23 juin, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis en session ordinaire, à 20h30, à la salle des fêtes d'Illiers-Combray, sous la présidence de Philippe SCHMIT

Présents : Olivier BARIETY, John BILLARD, Eric BRULE, Hervé BUISSON, Vincent CARNIS, Jérôme CHABOCHE, Nathalie CORDERY, Olivier DANIEL, Bertrand DE LACHEISSERIE, Frédéric DELESTRE, Marie-Paule DOS-REIS-CABARET, Michelle ELLEAUME, Joël FAUQUET, Claude FERET, Catherine FOURBET, Catherine GALAND, David GALLOU, Sylvie GAREL, Didier GAUTIER, Pierre GIGOU, Jean-Luc GOIRAND, Frédéric HALLOUIN, Jean-Claude HAY, Laurence HUARD, Sylvianne HUVET, Jean-Luc JULIEN, Martial LOCHON, Patrick MARTIN, Caroline MARTINEZ (suppléante d'Olivier GOGUE), Jocelyne MENAGER, Laurent MENARD (suppléant de Cyril LUCAS), Alexandra MERCIER, Philippe MORELLE, Josette MOUTON, Françoise NIOCHE-SEIGNEURET, Richard PEPIN, Carla PEREIRA, Sébastien POINTEAU, Sylvia POUPIN, Sylvia PRE, Lydie RENONCET, Marcel RIQUE, Bruno SAILLANT, Philippe SCHMIT, Laurent TAILLAND, Bruno TARANNE, Sylvie ZWIEBEL.

Pouvoirs : de Bertrand CHAPPARD à Olivier BARIETY, Laure DE LA RAUDIERE à Philippe SCHMIT, Ingrid HEURTAULT à Martial LOCHON, Sylvie JEANNE à Jean-Luc GOIRAND, Jérôme MEUNIER à Lydie RENONCET, Aurélie ROZIER à Michelle ELLEAUME

Absents excusés : Philippe FORGE, Antony GODE

Absent : Patrick PETREMENT

Nombre de conseillers en exercice : 56

Secrétaire de séance : Olivier BARIETY

Nombre de conseillers présents : 47

Nombre de conseillers votants : 53

DELIBERATION N°2026-154 PACT 2026 : REVERSEMENT DE L'ACOMPTE AUX PORTEURS DE PROJET

Dans le cadre du dispositif PACT porté par la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche, au titre de 2026, une subvention globale de 85 000 € a été validée par la Région sur un coût artistique prévisionnel du PACT 2026 de 234 798 € soit l'équivalent de 30% des coûts artistiques. La Communauté de Communes percevra en sus 14 561€ de subvention sur les dépenses valorisées éligibles à hauteur 71 523 € (partie du coût du poste de la directrice de l'action culturelle dédié au PACT + frais de communication).

Certains projets ayant déjà été réalisés par les porteurs de projet, il conviendrait d'envisager le reversement d'un acompte aux porteurs de projets à hauteur de 50% de la subvention sollicitée soit le montant notifié dans les conventions.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
028-200058360-20260629-DELIB2026-154-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2026
Publication : 09/07/2026

Pour information, la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche est bénéficiaire d'une subvention à hauteur de 37 500 € soit 30% des coûts artistiques à hauteur de 125 000 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à reverser les montants tels que définis dans le tableau ci-dessous aux différents porteurs de projets associatifs, comme acompte au titre du PACT 2026

PACT 2026	Dépense artistique prévisionnelle	Montant de la subvention prévisionnelle	Acompte à verser
Association Théâtre Perché	52 000 €	15 600 €	(50%) 7 800 €
Mairie de Courville-sur-Eure	13 468 €	4 040 €	(50%) 2 020 €
Maison Pont	3 240 €	972 €	(50%) 486 €
Association Marcel Festoch	20 000 €	6 000 €	(50%) 3 000 €
Association Les Rats des Chants	20 000 €	6 000 €	(50%) 3 000 €
Ecole Chemin Vert	1 090 €	327 €	(50%) 163,5 €
TOTAL	89 798 €	32 939 €	16 469,5 €

Pour extrait, certifié conforme
Le Président, Philippe SCHMIT

Le secrétaire de séance
Olivier BARIETY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200058360-20260629-DELIB2026-154-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2026
Publication : 09/07/2026